

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2010
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le Mercredi 22 septembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/06/2010,*
2. *Contrat triennal de voirie,*
3. *Signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Architecte Conseil,*
4. *Choix de l'entreprise pour :*
 - *Travaux V.R.D. rue Lamartine*
 - *Mission maîtrise d'œuvre parking rue du Nord*
 - *Achat et pose panneaux lumineux,*
5. *Décision modificative n°3,*
6. *Convention scènes rurales pour la saison 2010/2011,*
7. *Retrait de la Commune de LIVERDY-EN-BRIE du S.M.A.B. (Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues),*
8. *Questions diverses.*

DATE D’AFFICHAGE : 01 octobre 2010

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 14

VOTANTS : 22

Le **Mardi 28 septembre 2010**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Adjoints.

Mr ALLONCLE Claude, Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, M. BEAUGRAND Bernard, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme MISZCZAK Brigitte pouvoir à M. DENEST Bernard, Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre, Mr MOUSSU Antony pouvoir à M. BLANCHARD Maurice, Mr REGNAULT Henri pouvoir à M. DELAVAUX Jean-Claude, M. POGNOT Jean-Pierre pouvoir à M. PERCIK Patrick, Mme BOGHE Fabienne pouvoir à Mme PIOT Valérie, Mme MICHARD Céline pouvoir à M. NASSAU, Mme GALLAY Eveline pouvoir à M. DE MATOS Gilbert.

ABSENTS :

Mme DE VIVEIROS Anita.

Formant la majorité des membres en exercice,

M. ALLONCLE Claude a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mlle PERCIK Vénissia, Adjoint Administratif.

N° 950 : CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune a achevé dans le temps son premier contrat triennal de voirie, en partenariat avec le Conseil Général de Seine et Marne.

Monsieur le Maire constate par ailleurs que l'état des voiries, bien que s'améliorant au fil des travaux entrepris, nécessite toujours une attention soutenue et que par conséquent il est opportun de s'engager sur un nouveau contrat triennal le plus rapidement possible.

Les études financières prospectives à 2 ans font apparaître que la Commune peut financer ce contrat à l'aide de fonds propres et par emprunts jusqu'à hauteur de 600 000€ HT (dont 50% en fonds propres et 50% en emprunts), 180 000€ au minimum de subvention venant en complément. Le montant total investit par la collectivité dans le cadre de ce contrat sera de 900 000€ HT soit 1 076 400€ TTC sur 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un nouveau dossier de contrat triennal de voirie engageant la dépense restant à la charge de la Commune jusqu'à un montant maximum de 600 000€ HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe d'un nouveau contrat triennal de voirie en partenariat avec le Conseil Général.

S'ENGAGE à financer ce contrat jusqu'à 600 000€ HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 951 : SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ARCHITECTE CONSEIL :

Monsieur le Maire, rappelle les termes du Codes des Marchés Publics précisant l'obligation de définition préalable des besoins avant tout appel public à la concurrence pour les marchés de travaux, de fournitures ou de services que la commune souhaiterait conclure.

Pour palier à cette obligation, une consultation a été lancée en procédure adaptée en vue de conclure un marché à bons de commande, pour une durée de 4 ans, dont le montant maximum sera inférieur à 90 000€ HT.

Les prestations seront réalisées à réception de bons de commande signés par le Maître d'Ouvrage et feront référence aux tarifs fixés dans l'annexe à l'acte d'engagement.

Le choix du pouvoir adjudicateur, s'est porté sur la proposition de : Terres et Toits SARL, 2 rue de la Ferté 77260 USSY SUR MARNE .

A titre indicatif, le montant horaire des prestations non décrites dans l'annexe est de 100€ HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

APPROUVE le choix du pouvoir adjudicateur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de services à bons de commande avec le titulaire désigné ci-dessus.

N° 952 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX V.R.D. RUE LAMARTINE :

Monsieur la Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

- Travaux de V.R.D. rue Lamartine :

Trois entreprises ont répondu.

La société COLAS est la moins disante et tous les critères sont respectés pour un montant de **54 390.00€ H.T.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant les travaux de V.R.D. rue Lamartine avec la société COLAS pour un montant de **54 390.00€ H.T.**

N° 953 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARKING RUE DU NORD :

Monsieur la Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

- Mission maîtrise d'œuvre parking rue du Nord :

Deux entreprises ont répondu.

Le cabinet CERAMO est le moins disant et répond à tous les critères pour un montant de **8 000.00€ H.T.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces avec la société CERAMO concernant la maîtrise d'œuvre pour le parking rue du Nord pour un montant de **8 000.00€ H.T.**

N° 954 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACHAT ET LA POSE DE PANNEAUX LUMINEUX :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés publics une consultation a été lancée.

Aussi, il y a lieu de choisir une entreprise pour les travaux énoncés ci-dessous.

- Achat et pose de panneaux lumineux (2) :

Huit sociétés ont répondu.

La société CENTAURE SYSTEMS est la moins disante et nous offre une plus longue garantie que les autres (5 ans pièces et main d'œuvre) pour un montant de **22 171.17€ H.T.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces avec la société CENTAURE SYSTEMS concernant l'achat et la pose de deux panneaux lumineux pour un montant de **22 171.17€ H.T.**

N° 955 : DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Des titres de recettes ont été émis sur l'exercice 2010 pour le paiement par la Commune de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX des frais de scolarité pour des enfants non domiciliés à Rozay-en-Brie.

Aussi, ces Communes contestent ces titres du fait qu'elles possèdent tous les équipements nécessaires pour accueillir ces enfants et qu'aucune dérogation n'a été faite.

Il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

En moins en dépenses de fonctionnement : **-2 480.00€** au compte **61522** chapitre **011** :

En plus en dépenses de fonctionnement : **+2 480.00€** au compte **673** chapitre **67** :
Titres annulés

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

N° 956 : CONVENTION SCENES RURALES POUR LA SAISON 2010/2011 :

Act'Art, association départementale culturelle et artistique, organisme associé du Conseil Général de Seine et Marne, est missionné pour mettre en œuvre un dispositif de création et de diffusion de spectacles sur le territoire du Département : Les Scènes Rurales.

La commune de Rozay-en-Brie et Act'art s'associent dans le cadre du développement de ces objectifs.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la nouvelle convention pour l'année 2010/2011.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 15 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (*Mme PIOT, M. DENEST, M. PETER, Mme BLOND, Mme MISZCZAK, Mme NERIS*), 1 CONTRE (*M. BLANCHARD*),

APPROUVE la signature de la convention avec Act'Art,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce y afférent.

N° 957 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE LIVERDY EN BRIE DU S.M.A.B. :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le souhait de la Commune de LIVERDY EN BRIE de se retirer du S.M.A.B.

Lors de la séance du 09 juin 2010, le comité syndical du S.M.A.B a accepté le retrait de la Commune de LIVERDY EN BRIE du Syndicat Mixte d'Assainissement des boues (S.M.A.B.).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE le retrait de la Commune de LIVERDY EN BRIE du Syndicat Mixte d'Assainissement des boues (S.M.A.B.).

QUESTIONS DIVERSES :

LE CONSEIL MUNICIPAL ENTEND :

- M. PERCIK informer du retrait de la Commune de Rozay en Brie du Syndicat COUPERIN,
- M. PERCIK informer du choix de l'entreprise CEGELC pour le contrat d'éclairage public. Intervention de M. BLANCHARD Maurice pour des explications pour ce contrat qui démarrera le 01 novembre 2010 :
 - 6 passages par an au lieu d 3 auparavant
 - Pose des guirlandes de Noël
- M. PERCIK informer de l'arrivée d'un nouvel ASVP : M. CARPENTIER au 01/09/2010
- Mme PIOT informer que suite à une pétition contre le son des cloches de l'église la nuit, dorénavant, seul l'ANGELUS sonnera à ces heures tardives,
- M. NASSAU proposer une réunion de la commission culture le vendredi 08/10/2010 pour organiser le prochain salon du livre les 27 et 28 novembre,
- M. PERCIK annoncer la prochaine fête de la pomme qui aura lieu le 17 octobre à FONTENAY-TRESIGNY,
- M. DE MATOS informer des bons retours sur le fleurissement de la ville.

Séance levée à 09h45